

Lancement d'une nouvelle dynamique - signature convention ORT

Fruit de 18 mois de travail, cette convention présente 50 projets ou actions pour les 5 prochaines années, en faveur des trois villes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud, au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal.

En prolongement direct de son Projet de territoire adopté en janvier 2023, Roche aux Fées Communauté active une Convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) dont elle constitue une déclinaison opérationnelle.

Elaborée dans le cadre du programme national Petites Villes de demain, l'ORT est portée par Roche aux Fées Communauté, conjointement avec les communes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud,

trois pôles qui ont vocation à emmener le territoire entier de Roche aux Fées Communauté vers demain, souligne Luc GALLARD, président de la communauté de communes.

Un engagement concomitant avec celui de l'État :

Depuis 2018, l'État a voulu porter une attention particulière à la manière dont on vit dans les zones rurales (...) ; à travers cette convention on va ainsi pouvoir aider les élus à consolider les centralités qui vont venir irriguer le territoire (...) l'ORT est une boîte à outils pour aménager le territoire », poursuit Gilles TRAIMOND, sous-préfet de l'arrondissement Fougère-Vitré.

La convention présente 50 projets ou actions, relevant pour l'essentiel des équipes municipales à l'œuvre dans chaque commune et contribuant à la vitalité de ces centralités. Durant les 5 prochaines années, différents projets naîtront, comme par exemple :

À Janzé :

- La réhabilitation de la Maison des Sœurs, avec création de logements locatifs pour seniors et d'une salle d'animation,
- La restauration et la réhabilitation en équipement public de la Maison Saint-Pierre, le plus ancien bâtiment de la ville,
- La requalification des espaces publics du boulevard Plazanet et de la rue Armand-Jouault (devant l'école, le pôle enfance et le collège).

À Retiers :

- La création d'une épicerie solidaire,
- La construction de logements pour des publics spécifiques (seniors...) dans l'ancienne propriété « Reveillard »,
- La requalification de voies et d'espaces publics (à commencer par la rue Joseph-Lancelot).

À Martigné-Ferchaud :

- La construction d'un équipement d'accueil du jeune-enfant (micro-crèche) par Roche aux Fées Communauté,
- Une réflexion sur l'accompagnement (aménagements, services) de l'arrivée de la nouvelle véloroute V409 "La Régalante" (Le Mont-Saint-Michel - Nantes),
- Des études et travaux d'aménagement de voies et d'espaces publics favorisant les mobilités douces.

Le thème des mobilités sera particulièrement travaillé, puisque chacune des trois communes a lancé une réflexion approfondie, en parallèle avec la mise en chantier par Roche aux Fées Communauté d'un Plan de mobilité, dans le but d'adapter les solutions pour se déplacer aux nouveaux besoins, en tenant compte des impératifs urbains (densification, aménités urbaines, place accordée aux piétons et vélos) et environnementaux (décarbonation, atténuation du réchauffement climatique).

Le lancement de cette nouvelle dynamique en faveur des centres-villes s'inscrit dans la volonté de structurer le territoire autour de ces trois pôles (nouveaux logements, maintien des services et commerces) et de rendre le territoire attractif pour les investisseurs institutionnels ou privés. À signaler que, grâce à la signature de la convention, le dispositif de défiscalisation « Denormandie », qui concerne les investisseurs locatifs dans les centres anciens, deviendra actif d'ici la fin août sur

l'ensemble des trois communes.

Photo pj : le mardi 4 juillet 2023 à 14h45, la signature a réuni les partenaires de la convention, de g à d : M. Patrick HENRY, maire de Martigné-Ferchaud / M. Thierry RESTIF, maire de Retiers / M. Luc GALLARD, président de Roche aux Fées Communauté / M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet de l'arrondissement Fougères-Vitré / Mme Marion LE FRÈNE, conseillère départementale, représentant M. Jean-Luc CHENUT, président du Conseil départemental / M. Hubert PARIS, maire de Janzé

Focus - programme national Petites Villes de demain

Petites Villes de demain (PVD) est un programme national initié par l'Etat en octobre 2020 et piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Il concerne maintenant plus de 1600 communes en France, dont 130 en région administrative Bretagne (40 en Ille-et-Vilaine).

Le programme vise à soutenir dans la durée les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie (rôle structurant) et montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que soutenir l'intercommunalité dans laquelle elles s'inscrivent. En Bretagne, la vitalité des villes petites et moyennes est un objectif partagé par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (via notamment des appels à projets lancés depuis 2017). Dans une région qui présente une armature urbaine dense, cet objectif se marie à l'impérieuse nécessité de sobriété foncière.

Les trois communes principales de Roche aux Fées Communauté ont fait acte de candidature en 2020 et ont été désignées éligibles au programme PVD le 20 décembre 2020 pour Martigné-Ferchaud et le 17 décembre 2021 pour Janzé et Retiers.

PVD apporte prioritairement de l'aide à l'ingénierie territoriale pour concevoir un projet global de (re)dynamisation (via le soutien dans la durée au recrutement de chefs de projet et des financements d'études), et contribue à renforcer les financements habituels consacrés à l'investissement (DSIL-Dotation de soutien à l'investissement local, etc...). Roche aux Fées Communauté a recouru à l'offre d'apport en ingénierie du programme PVD, à travers le recrutement d'un chef de projet en juin 2021, poste cofinancé par l'ANCT.

Le programme implique pour chaque commune de définir un projet de territoire, décliné sur un périmètre d'intervention pertinent localisé sur leur centre-ville. Les collectivités ont été invitées à cibler l'outil d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créé par le législateur en 2018, pour mener à bien la mise en œuvre du projet.

Publié le 05 juillet 2023